



**ARRETE INTERMINISTERIEL N° 00221 /CAB.MIN/MINES/01/2012
ET N°/CAB/MIN/FINANCES/2012 DU
PORTANT APPROBATION DE LA LISTE DES BIENS A IMPORTER
SOUS LE REGIME DOUANIER PRIVILEGIE**

AU PROFIT DE LA SOCIETE COMPAGNIE MINIERE DU SUD-KATANGA « CMSK » SPRL

LE MINISTRE DES MINES

ET

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 225 et 227 à 232 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, la Loi 002/03 du 13 mars 2003 instituant un nouveau tarif des droits et taxes à l'importation ;

Vu, tel que modifié et complété à ce jour, le Décret du 29 janvier 1949 coordonnant et révisant le régime douanier de la République Démocratique du Congo ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n° 33/9 du 06 janvier 1950 portant Règlement d'exécution du décret du 29 janvier 1949 coordonnant et révisant le régime douanier de la République Démocratique du Congo ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, spécialement ses articles 512 à 519 ;

Vu le Décret n° 09/43 du 03 décembre 2009 portant création et organisation de la Direction Générale des Douanes et Accises « DGDA » en sigle ;

Vu l'Ordonnance n° 08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

A large, stylized handwritten signature in black ink, located in the bottom right corner of the page.



Vu l'Ordonnance n° 08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministres, spécialement son article 1^{er} B points 9 et 17 ;

Vu l'Ordonnance n° 11/063 du 11 septembre 2011 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres et Vice-Ministres ;

Considérant la requête introduite en date du 27 octobre 2011 par la Société **COMPAGNIE MINIERE DU SUD-KATANGA « CMSK » SPRL** en vue d'obtenir l'approbation de sa liste des biens à importer sous le régime douanier privilégié ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Interministérielle d'approbation des listes des biens à importer sous le régime douanier privilégié, émis lors de la réunion du 29 octobre 2011 ;

Considérant la nécessité ;

ARRETEMENT :

Article 1^{er} :

Est approuvée, la liste des biens à importer sous le régime douanier privilégié ci-jointe, présentée par la société **COMPAGNIE MINIERE DU SUD-KATANGA « CMSK » SPRL**, en sa qualité de détentrice des Permis de Recherches et d'Exploitation n° 1066, 2358, 1054, 2808, 7571, 527, 532 et 2603 situés dans le Territoire de Kambove et de Kipushi, District du Haut-Katanga, Province du Katanga, et dont références ci-dessous :

- Numéro d'Identification Nationale : 6 – 118 – N 43495 N
- Numéro d'enregistrement au Nouveau Registre du Commerce : 9124 / Lubumbashi
- Numéro Import-Export : A 0704877 K..

La valeur globale des biens à importer sous le régime douanier privilégié est de **92.242.500,00 USD** (Dollars américains quatre-vingt-douze millions deux cent quarante-deux mille cinq cents)..

Article 2 :

Conformément à l'article 230 du Code Minier, la société **COMPAGNIE MINIERE DU SUD-KATANGA « CMSK » SPRL** ne peut transférer les biens, matériels ou équipements importés qu'après en avoir préalablement informé l'Administration des douanes et obtenu une autorisation écrite de cette dernière.

**Article 3 :**

Toute violation des dispositions du présent Arrêté entraîne la suspension des avantages douaniers et expose la société **COMPAGNIE MINIERE DU SUD-KATANGA « CMSK » SPRL** au paiement des droits et taxes d'entrée en vigueur sans préjudice des amendes éventuelles.

Article 4 :

Le Directeur Général de la Direction Générale des Douanes et Accises « DGDA » est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature

Fait à Kinshasa, le

LE MINISTRE DES FINANCES,

MATATA PONYO MAPON

LE MINISTRE DES MINES,

Martin KABWELULU

Ampliations

- Cabinet du Président de la République
- Cabinet du Premier Ministre
- Cabinet du Ministre des Mines
- Cabinet du Ministre des Finances
- Cabinet du Ministre de la Défense et Sécurité
- Vice-Ministre des Mines
- Secrétariat Général des Mines
- DGDA
- B.C.C.
- O.C.C.
- ANAPI
- CIALB/Direction des Mines
- Sté COMPAGNIE MINIERE DU SUD-KATANGA « CMSK » SPRL